

1. Identification

Identificateur de produit	Dihydrogéoorthophosphate d'ammonium
Autres moyens d'identification	
Code du produit	KF_NH4H2PO4_CA_EN
Synonymes	Dihydrogénophosphate mono d'ammonium, MAP
Usage recommandé	Engrais.
Restrictions d'utilisation	Utilisations autres que l'utilisation recommandée.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant/fournisseur	Koch Fertilizer Canada ULC 1400 17th Street East Brandon, MB R7A 7C4, Canada
Téléphone	204-729-2900
Courriel	kochmsds@kochind.com
Numéro de téléphone d'urgence	Pour une urgence chimique Call CHEMTREC day/night États-Unis/Canada – 1.800.424.9300 Emergency Assist Response - 1.204.729.2999 To Request SDS - 1.316.828.7672

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Renseignements supplémentaires	Aucune.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Dihydrogéoorthophosphate d'ammonium		7722-76-1	80 - <100
Orthophosphate d'ammonium et de magnésium		7785-21-9	5 - 10
Sulfate d'ammonium		7783-20-2	5 - 10
Diammonium hydrogen orthophosphate		7783-28-0	5 - 10

Remarques sur la composition	Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur.
-------------------------------------	---

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Toux.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de manière symptomatique.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.
Agents extincteurs inappropriés	Aucun(e) connu(e).
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. En cas d'incendie, il faut porter un appareil respiratoire autonome en mode de pression positive ainsi que des vêtements protecteurs complets.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. Ce produit est incombustible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Assurer un bon entretien ménager.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Quand il est stocké dans un espace/une cale confiné non ventilé, ce produit peut émettre de l'ammoniac ou d'autres odeurs et mener à un appauvrissement en oxygène dans cet espace et autres espaces confinés. Stocker dans des récipients bien fermés. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).
--	--

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
---	--

Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
------------------------------------	--

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Nickel (CAS 7439-92-1)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée.
--	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	En cas de risque de contact : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
--------------------------------------	---

Protection de la peau

Protection des mains	En cas de risque de contact : Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques
-----------------------------	---

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire muni de filtres antipoussière. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide.
Forme	Granulés.
Couleur	Gris. Brun.
Odeur	Légèrement acide.
Point de fusion et point de congélation	La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	Sans objet, le produit est un solide.
---	---------------------------------------

Inflammabilité	Ininflammable.
-----------------------	----------------

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Sans objet, le produit est un solide.
--	---------------------------------------

Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Sans objet, le produit est un solide.
--	---------------------------------------

Point d'éclair	Sans objet, le produit est un solide.
-----------------------	---------------------------------------

Température d'auto-inflammation	Sans objet, le produit est un solide.
--	---------------------------------------

Température de décomposition	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
-------------------------------------	--

pH	5.4 - 10 (Solution à 5 %) 4.5 (solution à 1 %)
-----------	---

Viscosité cinématique	Sans objet, le produit est un solide.
Solubilité	
Solubilité (eau)	99.5 - 100 %
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Tension de vapeur	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Masse volumique et/ou densité relative	
Densité relative	1.8
Densité de vapeur	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Caractéristiques des particules	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Autres informations	
Masse volumique apparente	950 - 1050 kg/m ³ 64 - 75 livres/pied ³
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Se décompose à température élevée pour former de l'ammoniac et de l'acide polyphosphorique.
Risque de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
Conditions à éviter	Températures élevées. Contact avec des matériaux incompatibles. Éviter la formation de poussière.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes. Magnésium.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de phosphore. Oxydes d'azote. Ammoniac.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	La poussière ou la poudre peut irriter la peau.
Contact avec les yeux	La poussière peut irriter les yeux.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Quantités importantes : Peut provoquer des effets sur le métabolisme du calcium, se traduisant par des troubles cardiaques et des fonctions altérées. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dihydrogénéorthophosphate d'ammonium (CAS 7722-76-1)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas classé comme une substance cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Autres informations	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dihydrogénéorthophosphate d'ammonium (CAS 7722-76-1)		
Aquatique		
<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50 Oncorhynchus mykiss	> 85.9 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.	
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.	
Mobilité dans le sol	Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.	
Autres effets nocifs	Les engrais, en particulier ceux qui contiennent de l'azote et/ou du phosphore, peuvent stimuler la croissance des mauvaises herbes et des algues dans les eaux de surface statiques. Les engrais azotés peuvent contenir ou former des nitrates qui peuvent contaminer les eaux de surface et souterraines. Des concentrations élevées en nitrates peuvent rendre l'eau impropre à la consommation pour les humains et les détails.	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon Sans objet.
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et
le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Nickel (CAS 7439-92-1)

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 10-Janvier-2025

Date de la révision -

Références

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité
ECHA : Agence européenne des produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

AVIS : Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données considérées comme précises au moment de la date de préparation de la présente fiche de données de sécurité (FDS) et ont été préparés en vertu de la réglementation applicable du gouvernement. Cette FS ne peut être utilisée comme une feuille de spécifications commerciales du fabricant ou du vendeur, et aucune garantie ni représentation, expresse ou tacite, n'est faite relativement à la précision ou à l'exhaustivité des données et des renseignements de sécurité ci-dessus, ni aucune autorisation n'est accordée ou implicite à la pratique de toute invention brevetée sans une licence. D'autres renseignements peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres utilisations du produit, y compris son utilisation en association avec d'autres substances ou dans tout procédé autre que ceux auxquels on fait plus particulièrement référence ici. Les renseignements fournis relativement à tout danger qui peut être associé au produit ne visent pas à suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée se traduira nécessairement par une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le public en général. Les acheteurs et utilisateurs du produit assument la responsabilité d'établir si ce produit est approprié pour l'utilisation et l'application visées. Le vendeur n'assume aucune responsabilité relativement à des dommages ou des blessures qui découlent d'une incapacité à se conformer aux pratiques recommandées ou de tout autre danger inhérent au produit. Les acheteurs et les utilisateurs assument tous les risques reliés à l'utilisation, à l'entreposage et à la manutention du produit en conformité avec la réglementation et les lois fédérales, provinciales et locales. Les acheteurs et les utilisateurs du produit doivent aviser explicitement leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utiliseront le produit de la présente FDS.